

7
(N° 296.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MAI 1837.

Amendement au projet de chemin de fer de Gand à Lille.

Amendement de M. A. RODENBACH, à l'art. 1^{er}.

Il sera établi, aux frais de l'État, un chemin de fer de Gand à la frontière de France et à Tournai, par Courtrai, avec embranchement sur Roulers, par Ingelmunster et Iseghem.